



FESTIVAL DE TELEVISION  
DE MONTE-CARLO

## Billetterie en ligne

### REGLEMENT

#### **Article 1 : Ouverture de la billetterie e-tickets**

Les e-tickets seront disponibles et téléchargeables gratuitement sur le site internet du Festival de Télévision de Monte-Carlo [www.tvfestival.com](http://www.tvfestival.com) uniquement.

La direction du Festival informera le public via ses réseaux sociaux de l'ouverture des téléchargements des e-tickets.

#### **Article 2 : Modalités d'accès**

L'accès aux événements est soumis aux horaires d'ouverture indiquées sur le e- ticket. Le e-ticket sera indispensable pour l'accès aux événements publics hors Cartes OMG qui bénéficient d'un accès aux événements publics sans réservation à l'exception des Cérémonies et des Rencontres fan.

Un e-ticket n'est valable que pour une personne.

L'accès est interdit aux enfants moins de 10 ans pour les Cérémonies.

Les personnes à mobilité réduite peuvent disposer de modalités d'accès spécifiques dans certains espaces du Grimaldi Forum.

*Plus d'informations.*

#### **Article 3 : Disponibilités**

Le nombre de places est limité.

Les e-tickets ne garantissent pas l'accès aux projections publiques, Cérémonies Officielles et autres événements du Festival si toutes les places assises sont pourvues.

Seuls les porteurs de la carte #OMG auront un accès garanti.

#### **Article 4 : Tenue vestimentaire**

Le port d'une tenue vestimentaire correcte et appropriée à l'événement est obligatoire pour tout le public, sous peine de se voir refuser l'accès à l'événement.

#### **Article 5 : Cas d'exclusion**

Tout comportement physique ou verbal inapproprié qui porterait atteinte ou viendrait troubler le bon déroulement de l'événement, entraînerait l'exclusion immédiate du participant.

#### **Article 6 : Autorisation d'exploitation du droit à l'image**

Le public autorise l'organisateur à disposer des photographies le représentant, prises pendant le festival et à les utiliser dans toute promotion liée au Festival de Télévision de Monte-Carlo sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie.

#### **Article 7 : Annulation**

Le Comité d'organisation se réserve le droit de modifier ou annuler le programme du Festival notamment les projections publiques, dédicaces, rencontres et les événements spéciaux, sans avoir à se justifier et sans que cela donne lieu à une quelconque indemnisation.



FESTIVAL DE TELEVISION  
DE MONTE-CARLO

**Article 8 : Force majeure**

En cas de survenance d'un événement de force majeure, tel que défini par la jurisprudence monégasque, rendant impossible l'organisation partielle ou totale du Festival ou de l'un de ses événements, l'Organisateur ne saurait être tenu responsable. Aucun remboursement ou indemnisation ne pourra être exigé à ce titre. Cela inclut notamment, sans que cette liste soit limitative, les catastrophes naturelles, grèves, épidémies, décisions administratives, troubles à l'ordre public, ou toute situation mettant en péril la sécurité des participants.

**Article 9 : Responsabilité**

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, ou de dommage corporel ou matériel subi par un participant dans l'enceinte des lieux du Festival. Chaque participant est seul responsable de ses effets personnels et de sa propre sécurité, sauf faute lourde avérée de l'Organisateur.

**Article 10 : Reproduction et violation du droit d'auteur**

Il est formellement interdit de copier, reproduire, commercialiser ou revendre un e-ticket, sous peine d'exclusion et de poursuites judiciaires. Toute tentative de fraude entraînera l'exclusion immédiate du participant.

**Article 11 : Interdiction de revente**

Il est formellement interdit de revendre, céder ou transférer, même à titre gratuit, un e-ticket à un tiers sans l'autorisation expresse de l'Organisateur. Toute infraction entraînera l'annulation immédiate du e-ticket sans remboursement et pourra donner lieu à des poursuites.

**Article 12 : Protection des données**

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo s'engage à respecter la confidentialité des informations communiquées par les participants. Ces données ne seront utilisées que par les services internes du Festival, exclusivement pour le traitement des inscriptions et l'envoi de communications relatives à l'événement.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment la Loi n° 1.565 du 3 décembre 2024 modifiée, relative à la protection des informations nominatives, chaque participant bénéficie des droits suivants : accès, rectification, portabilité, effacement de ses données personnelles, ou limitation de leur traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer à leur utilisation.

Le participant reconnaît être informé des caractéristiques et limites d'Internet, en particulier des performances techniques, des délais de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données, ainsi que des risques liés à la sécurité des communications.

Sauf preuve d'une erreur grave et manifeste imputable au Festival de Télévision de Monte-Carlo, les données stockées dans son système d'information constituent une preuve recevable des commandes et échanges réalisés. Les données informatiques et les courriels échangés entre le participant et l'Organisateur ont la même valeur probante que tout document établi par écrit.

Le participant peut demander, à tout moment, l'effacement ou la modification de ses données personnelles, ou en obtenir une copie sur un support lisible. Ces demandes doivent être adressées au responsable du traitement des données.

Dans le cadre de l'exécution du contrat de participation, certaines données personnelles pourront être :

- Communiquées aux autres participants, pouvant être situés à l'international, afin de faciliter la préparation de l'événement et la planification de rendez-vous professionnels. Ces données ne peuvent être utilisées à d'autres fins. L'Organisateur se réserve le droit d'interdire toute utilisation abusive par quelque moyen que ce soit.



FESTIVAL DE TELEVISION  
DE MONTE-CARLO

- Transmises à des tiers partenaires, prestataires ou représentants contractuellement liés à l'Organisateur, également situés dans le monde entier.
- Utilisées sur tous supports de distribution et de promotion liés à l'événement.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la Politique de Confidentialité complète sur le site officiel : [www.tvfestival.com](http://www.tvfestival.com) – CCIN : 2018.05064.

**Article 13 : Langue applicable**

Le présent règlement est rédigé en langue française. En cas de traduction, seule la version française fait foi en cas de litige.

**Article 14 : Clause d'attribution de juridiction de compétence**

Toute contestation sera portée devant les Tribunaux de la Principauté de Monaco, auxquels est attribuée l'exclusivité de juridiction de compétence, nonobstant tout domicile à l'étranger du contestataire.

**Article 15 : Organisateur de l'évènement**

Monaco MediAx SAM, organise le Festival de Télévision de Monte-Carlo.

**Article 16 : Identification**

Informations de contact :

[ticket@tvfestival.com](mailto:ticket@tvfestival.com)

Monaco MediAx SAM

5 rue du Gabian, Le Triton, MC 98000 – MONACO

Dernière mise à jour : Mars 2025



FESTIVAL DE TELEVISION  
DE MONTE-CARLO

## Conditions Générales – Carte #OMG

Les présentes conditions générales de vente (les « **CGV** ») du Festival de Télévision de Monte-Carlo définissent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de cartes de privilèges par [www.tvfestival.com](http://www.tvfestival.com). L'acheteur déclare en avoir pris connaissance et accepte les droits et obligations y afférents.

### 1. OBJET

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo a créé pour son public une carte de fidélité : la carte #OMG

Ces cartes seront disponibles à la vente sur le site Internet du Festival de Télévision de Monte-Carlo ([www.tvfestival.com](http://www.tvfestival.com)) et à l'accréditation sur la Fan zone du Festival de Télévision de Monte-Carlo du 13 au 17 juin 2025 (Grimaldi Forum, Monaco).

**La carte #OMG permet à son titulaire d'avoir accès aux privilèges suivants :**

- Fast Lane aux séances de dédicaces : réduction du temps d'attente
- Accès aux Rencontres Fans-VIP (sur inscription et tirage au sort)
- Espace réservé pour les projections publiques
- Accès aux événements publics sans réservation - À l'exception des Cérémonies et des Rencontres fan
- Un cadeau FESTIVAL ou Partenaire Festival

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux ventes de cartes conclues par le biais du site internet [www.tvfestival.com](http://www.tvfestival.com).

La carte #OMG ne peut être transférée, cédée ni revendue à un tiers, sauf autorisation expresse de l'Organisateur.

### 2. NOTRE CONTRAT

Les cartes #OMG sont nominatives, personnelles et réservées aux particuliers pour leur usage propre. Cette carte privilèges n'est ni une carte de paiement, ni une carte de crédit. Une pièce d'identité pourra être demandée à tout moment lors de l'utilisation de la carte pendant la durée du Festival.

Les cartes #OMG sont valables pour le 64<sup>ème</sup> Festival de Télévision de Monte-Carlo uniquement. Elles doivent être renouvelées par l'adhérent à chaque édition.

### 3. CONDITIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX CARTES PRIVILEGES #OMG

#### a- Fast Lane

La Fast Lane permet de réduire le temps d'attente aux séances de dédicaces. Seul le détenteur de la carte #OMG pourra bénéficier de ce privilège.

Aucun accompagnant ne sera autorisé, à l'exception d'enfants de **moins de 12 ans (2 maximum par détenteur de carte)** – Une pièce d'identité pourra être demandée. Un seul passage sera possible.



## FESTIVAL DE TELEVISION DE MONTE-CARLO

### b- Projections publiques

Un espace délimité sera réservé dans la salle pour les détenteurs de la carte #OMG.

Le détenteur de la carte #OMG pourra être accompagné d'une personne (muni de son ticket) dans la zone réservée.

### c- Un cadeau FESTIVAL ou Partenaire Festival

Les détenteurs de la carte #OMG uniquement recevront un cadeau « surprise » du Festival ou le cas échéant d'un Partenaire du Festival. Ce cadeau ne pourra en aucun cas être échangé ou remboursé.

## 4. PRIX

Le prix mentionné toutes taxes comprises est celui en vigueur au moment de la consultation et de la validation de la commande.

Les prix sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, sans préavis, en fonction de l'évolution de l'offre (des offres spécifiques peuvent être mises en ligne). Toutefois, les articles seront facturés sur la base en vigueur à l'enregistrement de la commande.

La carte #OMG est au prix de 49€ TTC.

L'offre DUO à 80€ TTC permet d'obtenir un gain sur le prix de deux cartes OMG uniquement et ne donne pas d'autres avantages d'autre nature que ce soit.

Aucun frais supplémentaire ne sera appliqué au-delà des montants indiqués lors de la validation de commande. Les prix sont affichés en euros, toutes taxes comprises (TTC), conformément aux obligations fiscales en vigueur en Principauté de Monaco.

## 5. CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Il n'est possible de souscrire qu'à une seule carte #OMG par personne (même nom, prénom, et adresse). Le Festival de Télévision de Monte-Carlo se réserve le droit de demander une pièce d'identité à la personne souhaitant souscrire à l'une des cartes.

La commande ne pourra être confirmée que si les renseignements communiqués dans le formulaire sont complets et correctement inscrits.

## 6. COMMANDE

Toute commande implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

Vous êtes informé et acceptez que la saisie de ces informations fasse preuve de votre identité et de votre engagement.

L'enregistrement de la commande intervient dès la validation du paiement. Le numéro et le récapitulatif de la commande sont affichés à l'écran et envoyés par e-mail, à l'adresse électronique préalablement enregistrée par vos soins.



## FESTIVAL DE TELEVISION DE MONTE-CARLO

En cliquant sur le bouton "Acheter" pendant le processus de commande, l'acheteur déclare accepter pleinement et sans réserve l'intégralité des présentes conditions générales de vente.

Les données enregistrées par le Festival de Télévision de Monte-Carlo pourront constituer la preuve de l'ensemble des opérations et des transactions financières effectuées par le client.

Les présentes conditions générales de vente sont modifiables à tout moment sans préavis.

Après avoir confirmé sa commande, l'acheteur la validera définitivement par le paiement. La commande ne sera définitive qu'à compter du paiement du prix correspondant.

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo confirmera systématiquement la commande de chaque acheteur par courrier électronique. L'e-mail de confirmation sera à conserver car il sera indispensable pour le retrait de votre carte privilèges.

### **7. PAIEMENT**

Les achats doivent être réglés par carte bancaire : Carte Bleue, Visa, Mastercard, American Express. Après validation de la commande, l'acheteur sera débité de l'intégralité du montant d'achat effectué.

La commande sera considérée comme effective après réception du règlement.

### **8. ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION**

Conformément à la nature des prestations proposées, portant sur des services de loisirs fournis à une date déterminée, aucun droit de rétractation n'est applicable, en vertu du droit monégasque.

### **9. RETRAIT DE LA CARTE #OMG**

Les cartes privilèges sont à retirer au bureau d'accueil situé au niveau de la Fan Zone au Grimaldi Forum (10 avenue Princesse Grace – MC 98000, Monaco) à partir du vendredi 13 juin 2025 entre 10h et 16h et du samedi 14 jusqu'au lundi 16 juin 2025 de 9h à 17h.

Pour retirer votre carte, vous devrez être munis de l'e-mail de confirmation de votre commande ainsi que de votre pièce d'identité.

Le paiement est indépendant du retrait effectif des cartes de privilèges. En tout état de cause, les cartes sont réglées même si vous omettez de les retirer.

### **10. MODIFICATION**

Toute demande de modification qui ne peut concerner que l'ajout de prestations supplémentaires de votre carte #OMG devra être effectuée par écrit auprès de l'organisation du Festival de Télévision de Monte-Carlo à l'adresse suivante : [ticket@tvfestival.com](mailto:ticket@tvfestival.com).

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo se réserve le droit d'accepter ou non la demande de modification.

Toute modification effectuée donnera lieu à l'envoi d'un nouvel e-mail de confirmation faisant apparaître les éléments de votre réservation à jour des modifications effectuées. Il vous appartient de vérifier à réception que les éléments contenus dans cet e-mail de confirmation sont conformes à votre demande et de signaler immédiatement toute anomalie.



## FESTIVAL DE TELEVISION DE MONTE-CARLO

Seule la personne ayant effectué la commande est habilitée à demander une modification de la carte #OMG.

Le prix de la carte #OMG sera ajusté suite aux demandes de modifications que le Festival aura acceptées. Le montant supplémentaire devra être réglé immédiatement.

Toute demande de modification doit être faite au plus tard 72 heures avant le début du Festival. Au-delà, les demandes ne pourront être garanties comme traitées. Aucun frais supplémentaire ne sera facturé sauf ajout d'une nouvelle prestation.

### **11. REMBOURSEMENT- VOL / PERTE**

La carte #OMG ne peut faire l'objet d'un remboursement même en cas de perte ou de vol.

Elle ne peut également être revendue ni même cédée.

Aucun duplicata de la carte ne pourra être délivré y compris en cas de perte ou de vol. Lors du contrôle à l'entrée du lieu de l'événement, une pièce d'identité avec photo, en cours de validité pourra vous être demandée et devra correspondre au nom inscrit sur la carte privilèges.

### **12. CONDITIONS D'UTILISATION DES CARTES PRIVILEGES #OMG**

L'acheteur s'engage à utiliser la carte #OMG conformément aux dispositions visées dans les présentes conditions générales. A défaut, le Festival de Télévision de Monte-Carlo se réserve la possibilité de suspendre ou résilier la carte privilèges dans les conditions visées dans l'article 13 « Suspension / Désactivation ».

### **13. SUSPENSION / DÉSACTIVATION**

La carte OMG vise à procurer des avantages aux fans du Festival. Cela suppose que l'acheteur respecte les conditions générales et adopte un comportement loyal vis-à-vis du Festival de Télévision de Monte-Carlo.

En conséquence, le Festival de Télévision de Monte-Carlo se réserve la possibilité de suspendre, voire de désactiver de manière définitive une carte privilège en cas d'abus de la part du détenteur dans l'utilisation de sa carte. Le Festival de Télévision de Monte-Carlo opérera cette Suspension / Désactivation après en avoir avisé le détenteur, sans que celui-ci ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation, dans les cas suivants :

- En cas de fraude du détenteur
- En cas de perte ou de vol
- En cas d'agissements de nature à perturber l'organisation du Festival de Télévision de Monte-Carlo
- En cas de non-respect des dispositions visées aux présentes conditions générales

La carte est valable la durée de la soixante quatrième édition du Festival de Télévision de Monte-Carlo, à savoir du vendredi 13 juin au mardi 17 juin 2025.

Le détenteur de la carte pourra contester toute désactivation en adressant un recours écrit motivé à l'adresse suivante : [ticket@tvfestival.com](mailto:ticket@tvfestival.com).

### **14. SÉCURITÉ**

Les cartes #OMG sont pourvues d'un numéro unique.



## FESTIVAL DE TELEVISION DE MONTE-CARLO

La validité des cartes est contrôlée et enregistrée à l'entrée des événements publics du Festival. Il est impossible d'être admis à l'entrée plusieurs fois avec la même carte.

La reproduction des e-mails de confirmation permettant le retrait des cartes privilèges, des E-Tickets est interdite et ne vous procurera aucun avantage.

Seule la personne dont le nom est inscrit sur la carte et munie d'une pièce d'identité à son nom sera habilitée à présenter la carte #OMG et pourra assister à l'événement. C'est pourquoi il est interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire la carte d'une quelconque manière.

Le Festival peut refuser l'entrée à l'événement lorsque plusieurs impressions, reproductions, copies ou imitations d'une carte privilèges sont en circulation et qu'un accès à l'événement ou à la soirée a déjà été concédé préalablement au détenteur.

### 15. RESPONSABILITÉ

#### a- Responsabilité du Festival de Télévision de Monte-Carlo

Le Festival est responsable de plein droit à votre égard de la bonne exécution des obligations résultant du contrat et du programme de privilèges, que ces obligations soient à exécuter par lui-même ou par d'autres prestataires de services.

Toutefois, le Festival peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit à votre fait, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à l'organisation du Festival de Télévision de Monte-Carlo, soit à un cas de force majeure.

Certains événements peuvent à tout moment être modifiés, retardés ou annulés sans préavis.

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo est exonéré de toute responsabilité pour toutes les conséquences directes ou indirectes, des éventuels dysfonctionnements du programme privilège.

#### b- Responsabilité de l'acheteur de la Carte Privilèges

L'acheteur de la carte privilèges s'engage à respecter les présentes conditions générales de vente, l'ensemble des règles internes en vigueur lors du Festival de Télévision de Monte-Carlo, toutes les instructions et consignes se rapportant aux conditions particulières relatives de la carte privilèges, et à adopter un comportement respectueux et courtois lors de sa venue.

Dans l'hypothèse où son attitude serait susceptible de causer un préjudice, un danger ou un trouble à l'un des invités présents, des membres de l'organisation du Festival, des prestataires ou du public en général, le Festival de Télévision se réserve le droit à sa seule discrétion d'exclure de l'événement le détenteur de la carte privilèges. Dans ce cas, il ne pourra prétendre à aucun remboursement ou indemnisation au titre de la cessation anticipée des privilèges liés à sa carte.

### 16. POLITIQUE D'ANNULATION

Pour les manifestations en plein-air, un repli dans une salle peut être prévu par le Festival de Télévision de Monte-Carlo en cas de conditions climatiques défavorables. Aucun remboursement, échange ou indemnité d'aucune sorte ne sera accordé en cas de repli.



## FESTIVAL DE TELEVISION DE MONTE-CARLO

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo se réserve le droit d'annuler l'intégralité du Festival ou un ou plusieurs événements prévus en cas de force majeure tels que (et sans que cette liste soit exhaustive) : intempéries, grèves, incendie, dégât des eaux, deuil national, pandémie, etc. Dans ce cas, les sommes versées par le client seront remboursées dans leur intégralité ou reportées à la prochaine édition du Festival selon le choix du Client.

En cas d'annulation de la manifestation par le Festival de Télévision de Monte-Carlo, les sommes versées par le Client seront remboursées ou reportées, sur demande.

### **17. PROTECTION DES DONNÉES**

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo s'engage à respecter la confidentialité des informations communiquées par les participants. Ces données ne seront utilisées que par les services internes du Festival, exclusivement pour le traitement des inscriptions et l'envoi de communications relatives à l'événement.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment la Loi n° 1.565 du 3 décembre 2024 modifiée, relative à la protection des informations nominatives, chaque participant bénéficie des droits suivants : accès, rectification, portabilité, effacement de ses données personnelles, ou limitation de leur traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer à leur utilisation.

Le participant reconnaît être informé des caractéristiques et limites d'Internet, en particulier des performances techniques, des délais de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données, ainsi que des risques liés à la sécurité des communications.

Sauf preuve d'une erreur grave et manifeste imputable au Festival de Télévision de Monte-Carlo, les données stockées dans son système d'information constituent une preuve recevable des commandes et échanges réalisés. Les données informatiques et les courriels échangés entre le participant et l'Organisateur ont la même valeur probante que tout document établi par écrit.

Le participant peut demander, à tout moment, l'effacement ou la modification de ses données personnelles, ou en obtenir une copie sur un support lisible. Ces demandes doivent être adressées au responsable du traitement des données.

Dans le cadre de l'exécution du contrat de participation, certaines données personnelles pourront être :

- Communiquées aux autres participants, pouvant être situés à l'international, afin de faciliter la préparation de l'événement et la planification de rendez-vous professionnels. Ces données ne peuvent être utilisées à d'autres fins. L'Organisateur se réserve le droit d'interdire toute utilisation abusive par quelque moyen que ce soit.
- Transmises à des tiers partenaires, prestataires ou représentants contractuellement liés à l'Organisateur, également situés dans le monde entier.
- Utilisées sur tous supports de distribution et de promotion liés à l'événement.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la Politique de Confidentialité complète sur le site officiel: [www.tvfestival.com](http://www.tvfestival.com) – CCIN : 2018.05064

### **18. ACCEPTATION DU REGLEMENT BILLETIERIE**

Le participant doit prendre connaissance et respecter la réglementation Billetterie disponible sur la plateforme de réservation [www.tvfestival.com](http://www.tvfestival.com).



FESTIVAL DE TELEVISION  
DE MONTE-CARLO

## 19. LOI APPLICABLE

Il est expressément convenu que la loi ayant vocation à s'appliquer est la loi monégasque. Tout litige relèvera de la compétence exclusive des juridictions monégasques

## 20. SERVICE CLIENTÈLE ET SUIVI DE COMMANDE

Pour toute information ou question, notre service clientèle est à votre disposition.  
Contactez-nous par e-mail à l'adresse suivante : [ticket@tvfestival.com](mailto:ticket@tvfestival.com).

## 21. IDENTIFICATION

Informations de contact :  
Monaco MediAx SAM  
5 rue du Gabian, Le Triton MC 98000 – MONACO  
E BIS : 24S09925  
N° TVA Intracommunautaire : FR23000184142

\* Dans la limite des places disponibles.